



CHRS Nord-Isère

RAPPORT ACTIVITE 2022

GROUPEMENT DES POSSIBLES

sibles.org



MERCI A NOS FINANCEURS



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

L'Oiseau Bleu est un membre fondateur du Groupement des Possibles

Le **Groupement des possibles** est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu**, **Le Relais Ozanam**, **Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

- Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;
- L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

- Plus de 2 500 personnes accompagnées chaque année dont 60 % d'enfants ;
- Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;
- Par quelques 150 salariés ;
- Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

A partir des valeurs associatives, les associations adhérentes ont intégré **trois axes structurants** adoptés par le Groupement des Possibles :

- L'accès aux droits comme préalable
- Le pouvoir d'agir, la citoyenneté, la reconnaissance du savoir d'expériences
- L'approche transversale, décroisonnée

Ainsi que **3 principes d'intervention** :

- Le partenariat
- Le questionnement régulier des pratiques
- L'accompagnement, la formation des acteurs

1. RESUME	5
2. LE SERVICE	6
3. FICHE D'IDENTITÉ	6
3.1. Généralités	6
3.2. Contacts	6
3.3. Partenariats	6
3.4. Unités d'hébergement	7
3.5. Bâtiments	7
3.6. Capacité du 1er janvier au 31 décembre	7
4. DONNÉES	8
4.1. La répartition des places	8
4.1.1. Chambres	8
4.2. L'activité générale	8
4.2.1. Les journées	8
4.2.2. Tableau file active :	9
4.2.3. La participation des hébergés à la vie du CHRS	9
4.3. Les présents du 1er janvier au 31 décembre 2022	14
4.3.1. La situation familiale	14
4.3.2. L'âge au 1er janvier 2022	15
4.3.3. La nationalité	15
4.3.4. La situation administrative	15
4.3.5. La protection sociale	16
4.3.6. La situation professionnelle	16
4.3.7. La nature des ressources à l'entrée	17
4.3.8. Le montant des ressources à l'entrée	17
4.3.9. Les difficultés en amont de l'hébergement	17
4.3.10. La situation au regard de l'hébergement en amont de la prise en charge	18
4.3.11. La santé	18
4.3.12. Les thématiques d'accompagnement	19
4.3.13. Les points de blocage en vue d'une sortie	19
4.3.14. La durée du séjour	20
4.4. Les entrants	22
4.4.1. La situation familiale	22
4.4.2. L'âge à l'entrée	22
4.4.3. La nationalité	23
4.4.4. La situation administrative à l'entrée	23
4.4.5. La protection sociale à l'entrée dans la structure	23
4.4.6. La situation professionnelle à l'entrée	23
4.4.7. La nature des ressources à l'entrée	23

4.4.8.	Le montant des ressources à l'entrée	24
4.4.9.	Les difficultés en amont de l'hébergement	24
4.4.10.	La situation au regard de l'hébergement en amont de la prise en charge	24
4.4.11.	La santé à l'entrée	24
4.4.12.	Les mesures d'accompagnement ou de protection à l'entrée	25
4.4.13.	Les besoins d'accompagnement évalués par le prescripteur	25
4.4.14.	L'orientation à la demande	26
4.4.15.	Les réponses aux demandes d'admission	26
4.4.16.	Les motifs de refus	26
4.5.	Les sortants	27
4.5.1.	La situation familiale	27
4.5.2.	L'âge à la sortie	27
4.5.3.	La nationalité	27
4.5.4.	La situation administrative	28
4.5.5.	La protection sociale	28
4.5.6.	La situation professionnelle	28
4.5.7.	La nature des ressources	29
4.5.8.	Le montant moyen des ressources	29
4.5.9.	Les difficultés en amont de l'hébergement	30
4.5.10.	La santé à la sortie	30
4.5.11.	Les thématiques d'accompagnement pendant le séjour	31
4.5.12.	L'ouverture des droits pendant le séjour	31
4.5.13.	La durée de séjour	31
4.5.14.	Croisement de la situation d'hébergement à l'entrée et à la sortie	32
4.6.	Et du point de vue des hébergés	33
5	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	35

1. RESUME

Le CHRS de l'Oiseau Bleu Nord-Isère comprend 10 logements : 5 en semi-collectif et 5 dans le diffus ; le tout pour 21 places conventionnées. Le taux d'occupation est de 103%

En 2022, 3 personnes sont sorties et 4 sont arrivées. Et nous comptons deux familles accompagnées en service de suite mais non financé.

L'année 2022 a été marquée par la reprise des temps collectifs conviviaux, tant attendus.

L'activité du CHRS a donc retrouvé un rythme plus spontané. Des sorties, des repas partagés ont été organisés. Les réunions des hébergés et les permanences loyers se sont tenues de manière très régulière.

L'équipe du CHRS a été impactée par des mouvements : départ d'une salariée, arrivée d'une nouvelle collègue trois mois plus tard qui a finalement souhaité partir en fin d'année.

Cela a généré une surcharge de travail pour l'assistant social qui a dû accompagner seul les 10 ménages, puis former un nouveau travailleur social.

La démarche d'évaluation interne engagée sur l'ensemble des CHRS du Groupement des Possibles a permis une harmonisation des pratiques notamment pour le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour.

Cette année a donc été éprouvante en terme de charge de travail. Mais reste positive car de nombreux projets ont pu voir le jour.

2. LE SERVICE

Le CHRS Nord-Isère est un dispositif de l'Antenne Nord-Isère, laquelle est organisée de la manière suivante :

- Une Cheffe de Service : à mi-temps sur Bourgoin et mi-temps sur l'Isle d'Abeau
- Une Secrétaire de Direction : à mi-temps sur Bourgoin et mi-temps sur l'Isle d'Abeau
- Un agent de maintenance à temps partiel pour les deux sites
 - Pour Bourgoin : 6 travailleurs sociaux dont une référente de service, une coordinatrice.

Qui interviennent sur plusieurs dispositifs : HAO, CHRS, BPI, LTM, SALTO, AVDL.

- Pour L'Isle d'Abeau : une animatrice en pension de famille, une coordinatrice qui partage son temps entre la pension de famille et la résidence sociale.

Il y a deux intervenants sur le CHRS :

- Un Assistant social qui accompagne 7 ménages
- Une Assistante sociale qui en accompagne 3

Ces professionnels interviennent également sur d'autres dispositifs.

3. FICHE D'IDENTITÉ

3.1. Généralités

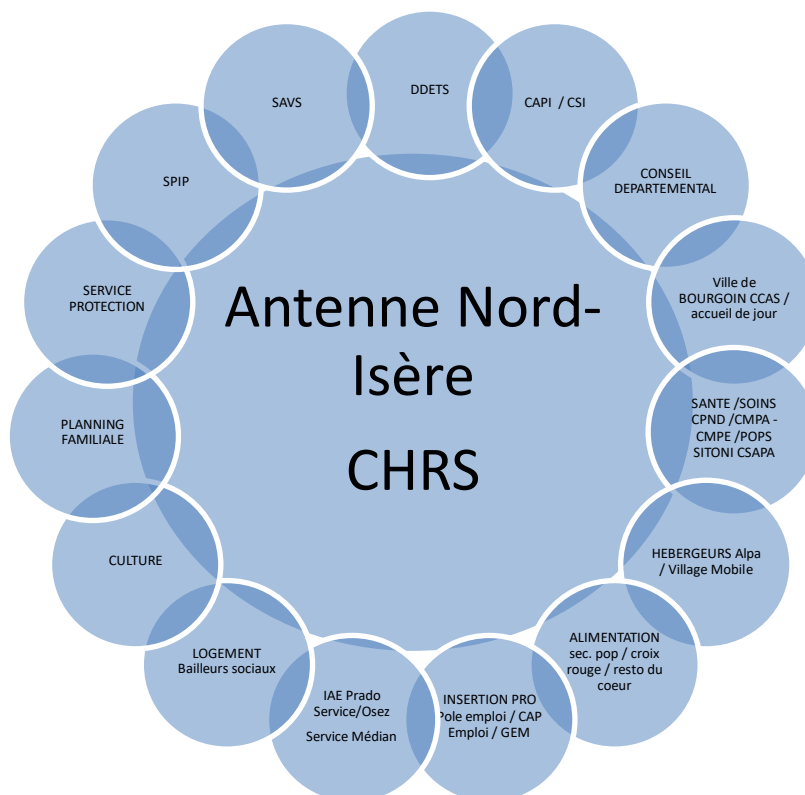
N°FINISS	99000000011
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	CHRS Nord Isère
ASSOCIATION GESTIONNAIRE	L'Oiseau Bleu

3.2. Contacts

NOM	MAIL	FONCTION
RENNER Eliane	e.renner@oiseaubleu38.fr	Assistante de Direction

3.3. Partenariats

NOM	OBJET	FORMALISATION	MOYEN	DURÉE
MFI	Unité d'accueil CHRS	Convention de sous location	Mise à disposition de 5 logements	1 an



3.4. Unités d'hébergement

Urgence	0
Insertion	21

3.5. Bâtiments

La personne morale est-elle...	Nombre de bâtiments	Nombre de places installées
Locataire du bâti (en collectif) ?	0	0
Propriétaire du bâti (en collectif) ?	0	0
Locataire d'appartements	0	21
Propriétaire d'appartements	0	0
Autre	0	0

3.6. Capacité du 1er janvier au 31 décembre

Au 1er janvier	Hébergement d'insertion	Hébergement d'urgence	TOTAL
Places autorisées	21	0	21
Places installées	21	0	21
Places financées	21	0	21

Au 31 décembre	Hébergement d'insertion	Hébergement d'urgence	TOTAL
Places autorisées	21	0	21
Places installées	21	0	21
Places financées	21	0	21

Il n'y a pas de perspective d'évolution de la capacité dans l'année à venir.

4. DONNÉES

4.1. La répartition des places

4.1.1. Chambres

	Individuelles	Collectives
En regroupé	0	0
En diffus	0	0

4.1.1.1. Appartements

	Studio, T1, T1 bis	T2	T3
En regroupé	11	0	0
En diffus	1	6	3

4.2. L'activité générale

4.2.1. Les journées

Places installées	21
Nombre de nuitées réalisables	7665
Nombre de nuitées réalisées	7940
Taux d'occupation	103%
Taux de vacance	0

L'année dernière notre taux d'occupation était de 108%. Il est à nouveau au-dessus de 100% cette année avec 103% d'occupation. Ce chiffre s'explique à nouveau du fait :

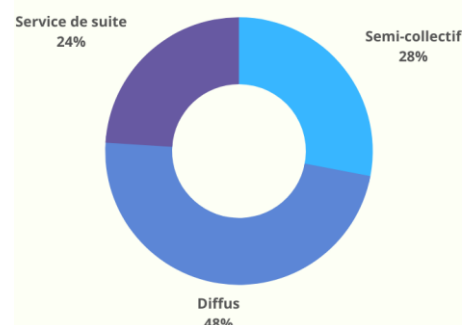
- De la présence d'une famille en service de suite sur un bail glissant
- De l'évolution de la configuration familiale pour deux ménages toujours accueillis au CHRS

4.2.2. Tableau file active :

Les données suivantes prennent en compte adultes et enfants accompagnés

Semi-collectif	7
Diffus	12
Service de suite (hors bâti)	6

Répartition des personnes accompagnées



En 2022, nous comptabilisons 6 personnes accompagnées dans le cadre d'un service de suite non financé.

Il s'agit de 2 ménages monoparentaux avec 1 et 2 enfants. Pour ces familles, un accompagnement social a été maintenu :

- Pour un ménage, afin de garantir l'accès au logement dans l'attente d'une décision définitive concernant un dossier de surendettement
- Pour l'autre ménage, suite à la mise en place d'une procédure de réunification familiale prévoyant l'arrivée de 6 membres de la famille. Une arrivée dans le studio CHRS n'étant pas possible, cela a provoqué un accès au logement anticipé, bien que les besoins d'accompagnement restaient présents. Cette situation est considérée comme « sortante en 2022 », mais reste prise en charge en service de suite.

4.2.3. La participation des hébergés à la vie du CHRS

Depuis 2018, nous mettons en œuvre notre projet de service. Les personnes accompagnées ont été associées à la rédaction et leur participation fait partie de l'un de nos deux axes transversaux.

Poursuivre le développement d'actions collectives :

Nous avons la volonté de développer davantage nos interventions collectives et proposer des animations en lien avec les souhaits des personnes accueillies.

Ainsi, 8 réunions avec les personnes hébergées ont été organisées cette année. Intentionnellement, nous avons souhaité que ces réunions n'aient pas d'ordre du jour prédéfini afin que le thème des échanges soit totalement libre et élaboré par les familles présentes.

Au cours de l'année, il y a eu 5 actions collectives organisées avec les familles :

- Une sortie pique-nique et baignade à la base de loisirs de Romagnieu, puis une balade à la cascade de Glandieu



- Un repas sur le thème d'Halloween



- La réalisation d'un goûter de Noël, suivi d'un atelier de création manuelle



- La découverte de la médiathèque et de la ludothèque de Bourgoin Jallieu.
- Un temps d'échange avec les intervenants de la Plateforme Participations et développement du pouvoir d'agir du Groupement des Possibles.

A noter qu'une sortie au lac en juillet a dû être annulée en raison de l'arrêt maladie d'un accompagnant. En effet, l'équipe du CHRS ne compte que deux membres. Ainsi, pour des raisons de sécurité, nous préférons ne pas maintenir les sorties collectives en cas d'absence de l'un deux.

Les hébergés du CHRS ont été conviés à deux événements organisés par la pension de famille Le Lauréat :

- Un concert des années 80 à Lyon
- Une représentation du cirque Médrano à Lyon



Un seul des hébergés s'est associé à l'organisation logistique de la pension de famille, en partageant le transport collectif. Cela avait du sens car il est en attente d'une place en maison relais dans le Rhône. D'autres hébergés s'y sont rendus par leurs propres moyens, travaillant ainsi un peu plus l'autonomie.

En 2023, nous avons la volonté de proposer d'avantage d'interactions entre ces deux structures, pour rompre l'isolement du côté du CHRS et permettre la constitution d'un groupe suffisant pour diversifier les activités.

Force est de constater que la majorité des hébergés sont séduits par les actions festives et les sorties découvertes, mais peu mobilisés sur des sujets d'information et de prévention. Une rencontre avec un mandataire judiciaire a été proposée afin de les informer sur les mesures de protection ; alors même que certains pourraient être concernés, ils n'ont pas souhaité donner suite.

L'objectif en 2023 est de conserver ces temps conviviaux propices à la création de liens entre eux. Les hébergés dans le diffus et les hébergés du semi-collectif ne se côtoient pas en dehors de ces temps-là, organisés par l'équipe du CHRS.

Nous souhaitons diversifier nos actions collectives et soumettre aux hébergés des propositions en lien avec la santé, le bien-être, en leur permettant de se mobiliser davantage.

4.2.4. La vie du service CHRS de l'Antenne Nord Isère

Cette année, notre CHRS a bénéficié d'une évaluation interne des activités et de la qualité de ses prestations. A cette occasion, l'ensemble des personnes hébergées a été informée et quatre d'entre elles ont apporté leur

témoignage.

Plusieurs axes ont été mis au travail :

- **Une nouvelle procédure concernant le calcul de la Participation au loyer**

Tous les mois, nous organisons une permanence pour l'encaissement des participations au loyer. Un travailleur social et l'assistante de direction régulent ces moments au cours desquels les hébergés viennent avec leurs justificatifs de ressources et de paiements. Nous encaissons 10 % des ressources pour la participation au loyer.

L'objectif est d'être au plus près de leur réalité financière et de travailler avec eux la gestion budgétaire et leur solvabilité. Cela donne également une rythmicité pour les paiements de loyer, se rapprochant ainsi du fonctionnement en logement autonome.

Ces permanences mensuelles donnent l'occasion de se réunir autour d'un café, de discuter et de mettre les personnes en lien.

- **Une Harmonisation du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour**

La démarche d'évaluation interne menée parallèlement sur l'ensemble des CHRS du groupement a permis de partager et d'harmoniser les pratiques des CHRS du groupement, notamment en ce qui concerne le fonctionnement, le contrat et la participation des usagers à l'élaboration de leurs prestations.

L'organisation au sein de notre CHRS a inspiré les autres structures puisque cette vision de la réglementation était déjà en place et pratiquée.

La périodicité des contrats et des synthèses a pu cependant être réinterrogée et assouplie afin de gagner en cohérence et en fluidité sur l'accompagnement.

Désormais nous rencontrons chaque ménage tous les trois mois pour le renouvellement du contrat d'hébergement et tous les six mois pour la demande de renouvellement de la prise en charge et la synthèse.

- **Une modification dans l'organisation des renouvellements de prise en charge :**

Désormais les demandes de renouvellement de prise en charge en CHRS sont envoyées au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

Le SIAO nous transmet une réponse pour les renouvellements de moins de 18 mois. Et pour les autres, le SIAO transmet à la DDETS.

Ce changement de pratique est une plus-value pour nous car nous avons un interlocuteur direct et réactif.

Il est possible d'échanger, de se concerter, d'obtenir des réponses et des préconisations dans un délai court.

Cela est très utile pour les situations complexes.

- **Un partenariat important : le BALD**

Cette année encore nous maintenons nos rencontres mensuelles avec le service BALD. Cela permet de mettre à jour les demandes de logements prioritaires en cours et évaluer avec le BALD le positionnement sur les logements disponibles. Ces temps programmés et l'accès aux logements du contingent préfectoral sont particulièrement importants pour nous, afin de faire valoir le droit des personnes. De plus, cela s'intègre parfaitement dans l'accompagnement que nous souhaitons mettre en place auprès des hébergés et s'inscrit comme une finalité en terme de projection vers le logement.

Le BALD nous renseigne également sur la réalité du logement en fonction des territoires. En effet, le projet des personnes et les offres de logements faites par le BALD peuvent ne pas être en adéquation. Ainsi, plutôt qu'être dans l'attente d'une proposition adaptée qui, selon les cas, pourrait mettre plusieurs mois à arriver, nous accompagnons les personnes en situation de blocage pour l'accès au logement à trouver d'autres solutions, d'autres ressources, mais également à redéfinir leur projet dans un principe de réalité.

- **Un partenariat en mutation :**

Cela fait plusieurs années que nous entretenons un partenariat avec la Mutualité Française de l'Isère, principalement avec la résidence intergénérationnelle Le Renouveau où se situe les appartements de notre semi-collectif.

En 2022, l'organisation du Renouveau a connu plusieurs mutations, notamment avec le départ de la cheffe de service, de la secrétaire d'accueil et des deux travailleurs sociaux exerçant sur la structure. Une nouvelle équipe s'est mise en place suite à l'arrivée du nouveau chef de service et d'un travailleur social. Cela a toutefois créé des vacances de poste et a nécessité du temps durant lequel nous n'avons pas, ou peu, eu d'interlocuteur. Les hébergés du Renouveau ont également subi cette absence et ont pu se sentir insécurisés et sans réponse sur des demandes liées au quotidien (distribution du courrier, achat des jetons lessive, problèmes technique dans les appartements, accès aux espaces collectifs...).

Conscients de l'importance de maintenir une présence soutenante, nous sommes restés vigilants durant cette période en augmentant nos visites à domicile et en restant en lien avec les professionnels intervenant sur place.

Aujourd'hui, l'organisation entre le Renouveau et le CHRS tend à se rejoindre, à l'image des temps de concertation entre nos deux services que nous organisons tous les trois mois.

- **Une rénovation à vocation éducative :**

Nous avons identifié deux logements qui nécessitaient une réfection :

L'appartement de l'allée A a ainsi été rénové lors d'un chantier solidaire conduit par Castorama fin 2021, et attribué à une famille en janvier 2022.

Le logement 604 situé au Renouveau a été identifié comme un chantier prioritaire. Une femme et ses deux

enfants y vivent depuis 6 ans et les conditions de vie n’ont pas permis d’entretenir le logement dignement : une fuite d’eau, des sols déchirés, des murs gribouillés, un mobilier usé.

La libération d’un appartement au même palier nous a donné la possibilité de déménager cette famille, afin d’entamer les travaux nécessaires.

Madame qui jusqu’alors était dans la sidération vis-à-vis de son logement, a pu se mobiliser pour ce déménagement et a investi le nouveau logement avec l’objectif de veiller à l’entretien au quotidien.

L’intérêt était de mettre Madame en mouvement, de lui donner l’occasion de se réinstaller et de pouvoir remettre le cadre éducatif vis-à-vis du comportement des enfants.

Nous souhaitons également réagir concrètement quant à la persistance de conflits de voisinage dont Madame était visée par son voisin du dessous. Au sein d’un bâtiment intergénérationnel accueillant des personnes seules, soit âgées soit jeunes, le bruit d’activité d’enfants peut gêner et être qualifié de nuisances sonores.

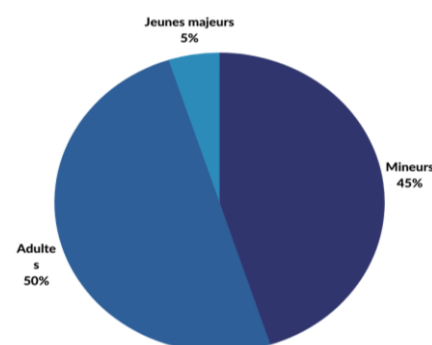
4.3. Les présents du 1er janvier au 31 décembre 2022

4.3.1. La situation familiale

	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Homme seul	2	
Homme seul avec enfant(s)		Mineurs :
		Majeurs :
Femme seule		
Femme seule avec enfant(s)	4	Mineurs : 7
		Majeurs :
Couple sans enfant(s)		
Couple avec enfant(s)	2	Mineurs : 3
		Majeurs :
Enfant mineur seul		
Total	8	10

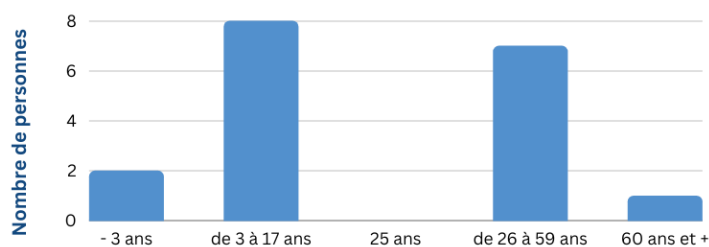
Cette année encore, le nombre d’enfants est supérieur au nombre d’adultes. Nous notons une évolution du public depuis ces dix dernières années. Nous souhaitons développer le partenariat avec les acteurs de l’enfance et de la petite enfance. Ce projet fait partie de notre projet de service.

A noter également, qu’un père seul avec enfant a vu son fils majeur quitter le CHRS en septembre pour s’installer avec sa compagne. Il est désormais considéré comme étant homme isolé.



4.3.2. L'âge au 1er janvier 2022

Moins de 3 ans	2
De 3 à 17 ans	8
De 18 à 25 ans	0
De 26 à 59 ans	7
De 60 ans et plus	1
Total mineurs	10
Total adultes	8
Moyenne d'âge des mineurs	10.4
Moyenne d'âge des adultes	48.3
Total	18



4.3.3. La nationalité

Ces chiffres prennent en compte les adultes et les enfants

France	8
Hors UE	10
Total	18

4.3.4. La situation administrative

Ces chiffres prennent en compte les adultes et les enfants (mineurs ou majeurs) qui possèdent un titre d'identité.

CNI	8
CNI citoyen européen	
Titre de séjour provisoire	7
<i>Avec Autorisation de travail</i>	7
<i>Sans Autorisation de travail</i>	
Demande d'asile :	
- Procédure normale	
- Procédure prioritaire	
- Dublin	
- Protection subsidiaire	
- Statut de réfugié	
- Réexamen	
Sans droits ni titres	3
OQTF	
Autre, précisez	

4.3.5. La protection sociale

Les données suivantes concernent les adultes et les enfants

Régime général	3
- dont bénéficiaire d'une mutuelle	3
Aide médicale d'Etat (AME)	3
CSS	12
- dont CSS sans participation	12
Sans couverture sociale	0
Total	18

4.3.6. La situation professionnelle

Nombre de personnes éligibles à une activité professionnelle au regard de leur situation administrative :

Les données suivantes concernent les adultes

En emploi (CDD, CDI)	
- dont temps plein	
En insertion professionnelle (formation, contrats aidés)	
En recherche d'emploi	4
En invalidité	1
Personnes en IAE	
AAVA	
En retraite	
Inactif	2
Autre	1
NSP	
Total	8

Nombre de prescriptions IAE effectuées : 1

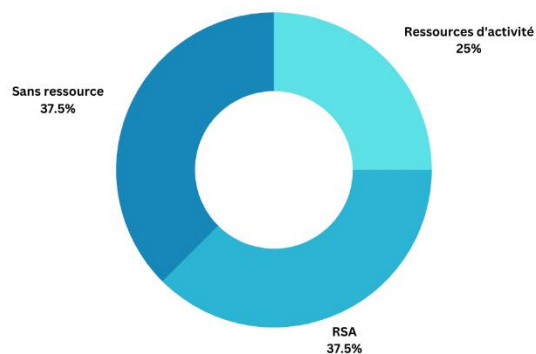
« Autre » : Représente une maman qui a fait le choix éducatif de s'occuper de son enfant en bas âge jusqu'à sa scolarisation en maternelle, pour ensuite se mettre en recherche d'emploi.

« Inactif » : Nous comptabilisons une femme en absence de droits en France et un homme ayant dû cesser toutes activités professionnelles pour raison de santé et en attente d'ouverture de droit AAH.

4.3.7. La nature des ressources à l'entrée

Les données suivantes concernent uniquement les majeurs à l'entrée

Ressources d'activité	2
RSA socle	3
Sans ressources	3
Total	8



4.3.8. Le montant des ressources à l'entrée

Aucune ressource	3
De 0 à 500 euros / mois	1
De 501 à 1000 euros / mois	3
1001 et plus euros / mois	1
Ressources inconnues	
Moyenne des ressources	500€
Total	8

4.3.9. Les difficultés en amont de l'hébergement

Les données suivantes concernent uniquement les majeurs à l'entrée

Séparation / Divorce	
Rupture familiale	
Violences conjugales et intrafamiliales	
Maladie	
NSP	
Autre	8
Total	8

Les personnes que nous accueillons ont davantage vécu des difficultés directement liées au maintien dans le logement avant leur entrée en hébergement. Ainsi sous la rubrique « Autre » nous avons considéré :

- 2 personnes en expulsion locative
- 3 personnes en sortie hébergement d'urgence
- 3 personnes hébergées chez des tiers

4.3.10. La situation au regard de l'hébergement en amont de la prise en charge

Expulsion locative	2
Fin d'hébergement (tiers)	3
Fin de prise en charge urgence	3
Total	8

4.3.11. La santé

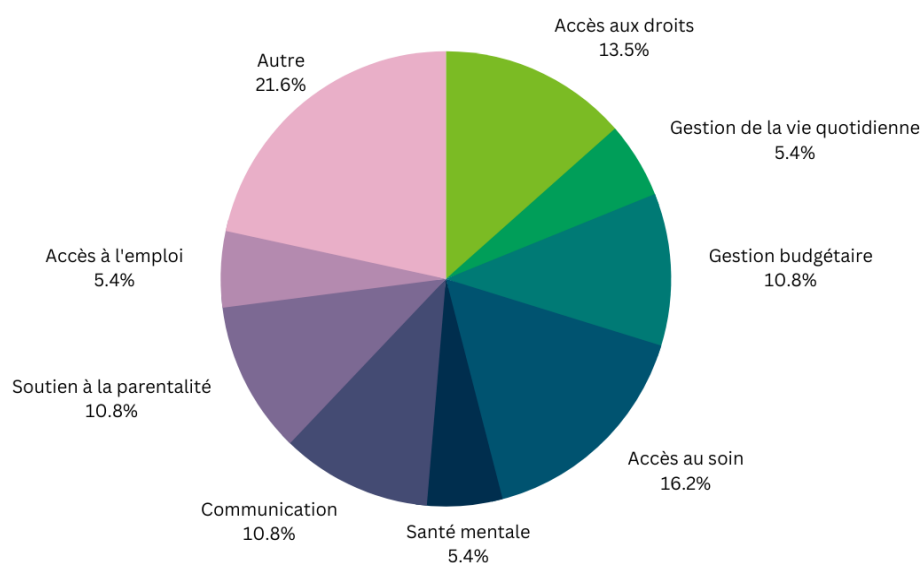
Santé mentale	
Personnes ayant des problématiques de santé mentale :	0
- Dont suivi CMP	0
- Dont suivi médecin généraliste	0
- Dont suivi par un psychiatre	0
- Dont suivi par EMLPP	0
- Dont refus de soins	0

Santé physique	
Personnes ayant des problématiques de santé physique :	5
- Dont handicap	
- Dont maladie nécessitant des soins/une prise en charge régulière	4
- Dont perte d'autonomie	2

Addictions	
Personnes concernées par la dépendance à un produit	0

4.3.12. Les thématiques d'accompagnement

Accès aux droits	5
Gestion de la vie quotidienne	2
Solvabilité	0
Gestion budgétaire	4
Accès aux soins	6
Santé mentale	2
Addictions	0
Communication	4
Soutien à la parentalité et à la vie familiale	4
Accès à l'emploi	2
Autre	8
Total	37



Nous comptabilisons dans la rubrique « Autre » : le travail de lien et de réassurance, le soutien au moral, la valorisation et le travail sur l'estime de soi, le soutien des capacités, l'élaboration de la relation à l'autre, le lien de confiance.

Ce travail est un préalable à toute relation éducative et au lien de confiance nécessaire en CHRS.

A noter également l'augmentation de nos interventions autour de l'accès aux soins. Cela concerne des ménages en difficulté d'accès à un médecin, à un dentiste ou à un spécialiste en tout genre, et qui face à l'absence de solution se tourne vers nous. Mais également, certaines situations dont la problématique santé est identifiée comme un frein à la sortie vers le logement, nécessitant de poursuivre des soins ou qu'une reconnaissance de leur état santé soit statuée.

4.3.13. Les points de blocage en vue d'une sortie

Accès aux droits	1
Ressources trop faibles pour occuper un logement	0
Difficultés familiales	1
Manque d'autonomie	1
Problèmes de santé physiques ou psychiques (déclaré ou observé)	1
Manque de places en logement adapté	1
Manque de places en logement autonome	2
Autre	1
Total	8

Le ménage considéré dans la rubrique « Autre » représente une famille maintenue en service de suite à travers un bail glissant au nom de notre association. Le glissement du bail est en attente d'une décision définitive de la Banque de France.

4.3.14. La durée du séjour

De 0 à 3 mois	
De 4 à 6 mois	
De 7 à 11 mois	
De 12 à 18 mois	
De 19 à 24 mois	
Plus de 24 mois	8
Moyenne durée de séjour	50 mois
Total	8 ménages

Huit ménages ont été présents sur l'année 2022. Trois d'entre eux sont arrivés respectivement en 2016, 2017 et 2018. Pour ces 3 situations, leur durée de séjour est largement prolongée du fait d'un blocage des droits administratifs pour deux ménages et d'une impossibilité de faire glisser le bail pour l'autre :

- **Une famille avec une situation administrative complexe** qui a vu sa situation se dégrader au cours du séjour. Nous veillons à soutenir ces familles dans leurs démarches afin de faire valoir leurs droits. Ces ménages sont autonomes, **il suffirait d'une régularisation** et d'une ouverture de droits pour qu'un accès au logement soit possible. Dans l'attente, nous remarquons un **état de santé qui se dégrade**, en lien avec l'immobilisme de leurs situations administratives. Cette situation pèse également sur **la prise en charge des enfants**, qui grandissent dans des **conditions précaires** et dans un logement dont la typologie n'est pas adaptée.
- **Un père accueilli au départ avec son fils majeur**, qui dispose aujourd'hui de ressources suffisantes à l'accès au logement mais **en difficulté dans la gestion du budget**. Après avoir vécu deux expulsions locatives, Monsieur sollicite du temps pour stabiliser cette incertitude financière. Nous avons travaillé les éléments de réalité avec lui pour qu'il soit en capacité de se projeter dans un logement autonome. Afin d'anticiper le coût d'un futur logement, nous avons invité Monsieur à produire une épargne et à s'astreindre à un suivi budgétaire. Nous lui avons également suggéré de solliciter une mise sous protection, ce qu'il refuse. En septembre 2022, son fils a quitté le CHRS pour s'installer en couple ce qui a beaucoup déstabilisé Monsieur, faisant face de nouveau à la **solitude**. Il prend conscience qu'il a les ressources suffisantes pour assumer financièrement un logement mais **s'angoisse de se confronter au paiement des charges** dont il ne s'acquitte pas en CHRS. Monsieur est désormais en attente qu'une proposition adaptée lui soit faite par le BALD.

- **Un homme seul, avec des ressources faibles et des problèmes de santé**, pour lequel un accès au logement n'est plus envisagé. La santé de Monsieur s'est dégradée et l'a conduit à **renoncer à l'emploi** et à imaginer d'autres perspectives que le logement autonome. Une **orientation en pension de famille** a été travaillée et acceptée par Monsieur, il est en attente d'une place.
- **Une femme et ses deux enfants en bail glissant assuré par notre association**. Pour ce ménage, le blocage est signifié par un moratoire sur le dossier de surendettement. Sans prise en charge définitive de la dette locative, le bailleur refuse la souscription du bail. Dans l'attente, l'accès au logement s'avère tout à fait adapté, le ménage ne relevait plus de l'hébergement d'insertion. Madame est aujourd'hui salariée et en mesure de poursuivre son projet familial sans accompagnement.
- **Une femme et son fils adolescent pour lesquels un soutien à la parentalité a été particulièrement nécessaire**. Les problèmes personnels de Madame : santé, insertion, situation budgétaire ne pouvaient être traités tant que **la situation de son fils n'était pas prise en charge**. En effet cet adolescent s'est retrouvé déscolarisé à plusieurs reprises, sans projet, sans l'envie d'aller vers l'extérieur. Madame était démunie, angoissée et ne parvenait pas à **s'extraire de ce lien fusionnel** avec son fils. Nous avons soutenu une demande d'accompagnement éducatif à domicile. Madame a eu besoin qu'une prise en charge adaptée soit proposée pour son fils avant de parvenir à s'occuper de sa propre situation.

Le lien entre madame et nous a été régulièrement mis à l'épreuve, madame pouvant être dans la fuite, en difficulté pour interpellé ou alors uniquement dans l'urgence. Une ouverture de sa part à l'accompagnement, vis-à-vis d'elle et de son fils, a été possible par la prise en compte de son épuisement psychologique. Madame a ainsi pu accepter l'intervention de TISF et le projet de placement à domicile. Une fois les intentions et le rôle de chacun clarifiés, nous notons un soulagement de la part de madame de ne plus s'astreindre à porter seule. Elle a **encore besoin de se sécuriser dans son fonctionnement parental et dans sa gestion du budget** avant de pouvoir prétendre à un accès au logement autonome.

- **Un couple et leurs trois enfants ouvrent enfin des droits au séjour en France après 6 ans d'attente**. La famille A. a obtenu la régularisation de sa situation administrative levant enfin les freins à l'insertion. Monsieur a tout de suite pris en main son inscription au pôle emploi, Madame s'est concentrée sur le suivi et l'éducation des enfants. Ensemble ils **cherchent un logement adapté à la composition familiale** dans un secteur géographique proche du CHRS afin de maintenir les enfants dans la même école.

Nous les accompagnons via le BALD pour le relogement et nous les soutenons pour les démarches liées aux soins médicaux des enfants, et la recherche d'emploi.

- **Une femme seule a dû modifier ses projets en fonction de son état de santé**. La santé a souvent été mise en avant comme **un frein à l'évolution de sa situation** : emploi, budget, famille, logement, loisirs.

Elle pouvait ainsi **se maintenir au CHRS comme dans un lieu sûr**, adapté à ses ressources et avec une écoute attentive de la part des professionnels. Madame a eu du mal à se mettre en mouvement, à se positionner sur ses choix et à les assumer. Elle venait régulièrement nous les faire valider.

Le cadre du CHRS lui a permis de **se recentrer sur elle** afin d'organiser des projets viables, mais a créé une dépendance de laquelle il a fallu l'aider à sortir.

Aujourd'hui **Madame s'est enfin positionnée** et est en attente d'une proposition de logement dans lequel elle souhaite mettre en place une activité professionnelle (cuisine) et accueillir ses deux enfants.

4.4. **Les entrants**

4.4.1. **La situation familiale**

	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Homme seul	1	
Homme seul avec enfant(s)		Mineurs :
		Majeurs :
Femme seule	1	
Femme seule avec enfant(s)		Mineurs :
		Majeurs :
Couple sans enfant(s)		
Couple avec enfant(s)	2	Mineurs :1
		Majeurs :
Enfant mineur seul		
Total	4	1

4.4.2. **L'âge à l'entrée**

Moins de 3 ans	1
De 26 à 59 ans	4
Total mineurs	1
Total adultes	4
Moyenne d'âge des mineurs	3
Moyenne d'âge des adultes	37.25
Total	5

4.4.3. La nationalité

France	0
UE	1
Hors UE	4
Total	5

4.4.4. La situation administrative à l'entrée

Les données concernent le ménage

CNI	0
CNI citoyen européen	1
Titre de séjour provisoire	3
<i>Avec Autorisation de travail</i>	2
<i>Sans autorisation de travail</i>	1

4.4.5. La protection sociale à l'entrée dans la structure

Les données concernent uniquement les adultes

CSS	2
- dont CSS complémentaire	2
Régime général	1
Sans couverture sociale	1
Total	4

4.4.6. La situation professionnelle à l'entrée

Nombre de personnes éligibles à une activité professionnelle au regard de leur situation administrative :

En recherche d'emploi	0
En emploi (CDD, CDI)	1
• Dont temps partiel	1
Inactif	3
Total	4

Nombre de prescriptions IAE effectuées : 1

4.4.7. La nature des ressources à l'entrée

Les données concernent uniquement les adultes

Sans ressource	3
Ressources d'activité	1
Total	4

4.4.8. Le montant des ressources à l'entrée

Les données concernent uniquement chaque ménage individuellement

Aucune ressource	2
De 501 à 1000 euros / mois	0
De 1001 euros et plus	2
Moyenne des ressources	476
Total	4

4.4.9. Les difficultés en amont de l'hébergement

Séparation / Divorce	
Rupture familiale	1
Violences conjugales et intrafamiliales	
Maladie	1
NSP	
Autre	2

« Autre » concerne la sortie de structure d'hébergement pour deux personnes, suite à échéance de leur temps d'hébergement. Et une personne était en errance et désocialisation.

4.4.10. La situation au regard de l'hébergement en amont de la prise en charge

Errance	1
Sortie de prise en charge urgence	1
Sortie d'établissement spécialisé	2
Total	4

4.4.11. La santé à l'entrée

Santé mentale	
Personnes ayant des problématiques de santé mentale :	0
- Dont suivi CMP	
- Dont suivi médecin généraliste	
- Dont suivi par un psychiatre	
- Dont suivi par EMLPP	
- Dont refus de soins	

Santé physique	
Personnes ayant des problématiques de santé physique :	2
- Dont handicap	
- Dont maladie nécessitant des soins/une prise en charge régulière	2
- Dont perte d'autonomie	

Addictions	
Personnes concernées par la dépendance à un produit	1

4.4.12. Les mesures d'accompagnement ou de protection à l'entrée

Médecin référent	1
Référent social	1
Total	2

4.4.13. Les besoins d'accompagnement évalués par le prescripteur

Les données suivantes concernent chaque adulte.

Accès aux droits et question administrative	4
Soutien à la parentalité et à la vie familiale	2
Emploi, formation	2
Addiction	1
Accès au soin	1
Communication	
Sollicitation de professionnels	
Vie sociale et culturelle	
Vie quotidienne, appropriation du lieu de vie	
Gestion budgétaire	2

4.4.14. L'orientation à la demande

SIAO	4
HORS SIAO	
Total	4

A la demande du SIAO, l'équipe du CHRS ne fait plus d'évaluation des prescriptions en CHRS. Elle reçoit directement l'orientation lors de l'admission.

Notre service se réserve le droit de ne pas admettre un ménage qui ne correspondrait pas aux critères du segment CHRS. Par exemple, une personne qui présente des troubles psychiques majeurs non stabilisés ou non traités, qui pourraient mettre en danger les travailleurs sociaux et nuire au collectif.

Nous restons disponibles et à l'écoute si le SIAO émet un doute sur l'orientation d'une personne en CHRS.

4.4.15. Les réponses aux demandes d'admission

Nombre de demandes	3
Nombre d'admissions effectives	2
Nombre de refus	1
En liste d'attente à la fin du mois	Géré uniquement par le SIAO
Autre	0
NSP	0
Total	3

4.4.16. Les motifs de refus

Par la structure ...	
Age de la personne	0
Composition familiale inadaptée	0
Modalité d'hébergement inadaptée	0
Incompatibilité avec l'autorisation ou le projet d'établissement	0
Présence d'un animal	0
Évaluation incomplète	0
Autre motif de refus, précisez	1 santé mentale non stabilisée
Total	1

Par la personne ...	
Ne s'est pas présenté à l'entretien / entrée	
Ne correspond pas à ses attentes	

Autre	
Total	

4.5. Les sortants

4.5.1. La situation familiale

	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Homme seul	1	
Homme seul avec enfant(s)		Mineurs :
		Majeurs :
Femme seule (enceinte)		
Femme seule avec enfant(s)	1	Mineurs : 1
		Majeurs :
Couple sans enfant(s)		
Couple avec enfant(s)		Mineurs :
		Majeurs :
Enfant mineur seul		
Total	2	1

4.5.2. L'âge à la sortie

De 3 à 17 ans	1
De 18 à 25 ans	0
De 26 à 59 ans	2
Total mineurs	1
Total adultes	2
Moyenne d'âge des mineurs	4
Moyenne d'âge des adultes	43
Total	3

4.5.3. La nationalité

Hors UE	2
France	1
Total	3

4.5.4. La situation administrative

CNI	1
Carte de résident avec autorisation de travail	1
Statut de réfugié	1

4.5.5. La protection sociale

	ENTRÉE	SORTIE
Régime général		
- dont bénéficiaire d'une mutuelle		
Aide médicale d'Etat (AME)		
CSS	3	2
- dont CSS sans participation	3	2
Couverture sociale européenne		
Régime agricole		
Sans couverture sociale		
Autre		
NSP		1
Total	3	3

4.5.6. La situation professionnelle

Nombre de personnes éligibles à une activité professionnelle au regard de leur situation administrative :

	ENTRÉE	SORTIE
En emploi (CDD, CDI)		
- dont temps partiels		
En insertion professionnelle (formation, contrats aidés)		
En recherche d'emploi		1
En invalidité		
Personnes en IAE		
AAVA		
En retraite		
Inactif	2	
Autre		
NSP		1
Total	2	2

Nombre de prescriptions IAE effectuées : 1

Une des personnes est sortie à l'initiative de la structure et n'entretenait plus de liens avec nous. Nous n'avons ainsi pas connaissance de sa situation à sa sortie.

L'autre personne était en formation en langue française à sa sortie, dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicain, mais également en recherche d'emploi.

4.5.7. La nature des ressources

	ENTRÉE	SORTIE
Ressources d'activité		
Retraite		
Allocations chômage		
Formation		
RSA socle	2	1
RSA activités		
Allocation adulte handicapé (AAH)		
Allocation spécifique de solidarité (ASS)		
Allocations familiales		
Allocation temporaire d'attente		
Autre		
NSP		1
Sans ressources		
Total	2	2

4.5.8 Le montant moyen des ressources

	ENTRÉE	SORTIE
Aucune ressource		
De 0 à 500 euros / mois	1	
De 501 à 1000 euros / mois	1	1
1001 et plus euros / mois		
Ressources inconnues		1
Moyenne des ressources	742	750
Total	2	2

La personne sortie à l'initiative de la structure n'entretenait plus de liens avec nous, nous n'avons ainsi pas connaissance de ses ressources à sa sortie.

4.5.9 Les difficultés en amont de l'hébergement

Séparation / Divorce	
Rupture familiale	2
Violences conjugales et intrafamiliales	
Maladie	
NSP	
Autre	2

Avant leur entrée au CHRS, nous considérons le fait que les deux ménages rencontraient à la fois des difficultés de rupture familiale et d'hébergement (indiqué dans « Autre ») :

- Un homme était mis à la rue par sa famille et dans l'errance.
- Une femme et sa fille étaient à une grande distance géographique de leur famille et sortaient de structure CADA.

4.5.10 La santé à la sortie

Santé mentale	
Personnes ayant des problématiques de santé mentale :	1
- Dont suivi CMP	
- Dont suivi médecin généraliste	
- Dont suivi par un psychiatre	
- Dont suivi par EMLPP	
- Dont refus de soins	1
Santé physique	
Personnes ayant des problématiques de santé physique :	1
- Dont handicap	
- Dont maladie nécessitant des soins/une prise en charge régulière	1
- Dont perte d'autonomie	
Addictions	
Personnes concernées par la dépendance à un produit	1

4.5.11 Les thématiques d'accompagnement pendant le séjour

Accès aux droits	1
Gestion de la vie quotidienne	2
Solvabilité	1
Gestion budgétaire	2
Accès aux soins	2
Santé mentale	1
Addictions	1
Communication	2
Soutien à la parentalité et à la vie familiale	1
Accès à l'emploi	2
Autres	2
Total	17

4.5.12 L'ouverture des droits pendant le séjour

CSS	2
RSA	1
Accès à une régularisation administrative au cours de l'hébergement	1
Prestations familiales	2
Autre	1
Total	7

« Autre » représente des démarches juridiques faites dans le cadre d'une réunification familiale.

4.5.13 La durée de séjour

De 7 à 11 mois	
De 19 à 24 mois	2
Plus de 24 mois	
Moyenne durée de séjour	20 mois
Total	2

4.5.14 Croisement de la situation d’hébergement à l’entrée et à la sortie

Entrée	Errance / Rue	Logement autonome	Logement adapté	Hébergé(e) structure	Famille / Tiers	Établissement spécialisé	Autre	
Sortie								
Errance / Rue	1							
Logement autonome								
Logement adapté								
Hébergé(e) structure		1						
Famille / Tiers								
Établissement spécialisé								
Autre								

Les deux ménages sortis en 2022 ont en commun le fait qu’elles ont quitté le CHRS prématurément, mais pour des raisons différentes :

- **Une femme et sa fille réfugiées, arrivées au CHRS dans l’objectif d’apprendre le français et de s’installer en famille.** Sortantes de structure CADA, Madame et sa fille ont d’abord dû se familiariser avec leur nouvel environnement et se confronter à la barrière de la langue. Dès son arrivée, Madame est dans le lien avec nous, interpellant facilement lorsqu’elle a besoin de conseils, de soutien dans les démarches administratives. De la même façon nous avons été attentifs à ce que sa fille puisse aussi **avoir un espace d’apprentissage par la socialisation**, en permettant une prise en charge à la crèche, puis en maintenant des liens avec l’école. Madame a souhaité être **accompagnée vers l’emploi**, mais elle s’est rendue compte que sa maîtrise du français était un frein. Nous l’avons accompagnée **vers des formations en français** qu’elle poursuit encore aujourd’hui.

Madame avait également le **projet de réunifier sa famille** : son mari et ses 5 enfants restés au pays. Nous l’avons accompagnée dans la compréhension de la procédure et dans la constitution du dossier, un lien avec l’ADATE et son mari. Les démarches sont aujourd’hui toujours en cours, la réunification pouvant aboutir en 2023.

Par anticipation, nous avons entamé une réflexion concernant **l’organisation de l’arrivée de cette famille**, alors que Madame vivait dans un studio. Aucun de nos logements ne pouvant accueillir autant de personnes, nous avons convenu avec Madame de nous mettre en **recherche d’un logement adapté**. Pour l’accompagner dans ce départ précipité, nous avons maintenu un service de suite pour soutenir l’installation dans le logement et le nouveau secteur. Elle est aujourd’hui dans un logement adapté à ses ressources et à la taille

de sa famille, prenant peu à peu ses repères.

Dans l'attente de la réunification, madame a encore besoin d'être soutenue. A l'arrivée de sa famille, elle estime qu'ils seront en mesure de s'organiser entre eux et qu'un passage de relais sera possible.

- **Un homme, arrivé après une période d'errance de plusieurs mois** suite à une expulsion locative.

Monsieur a été rapidement **en difficulté dans le lien** d'accompagnement et dans l'occupation de son hébergement. Les démarches pour une prise en compte de ses dettes, locatives notamment, n'ont pas pu se mettre en place. Progressivement, le maintien du lien avec monsieur est de plus en plus difficile, il n'honore plus les rendez-vous avec son référent social, ni les paiements des participations. Lorsque des interactions avec lui se présentent, il fait preuve d'**instabilité psychologique** et d'agressivité. Il n'investit pas les tentatives d'accompagnement vers le soin que nous lui proposons. Afin d'approfondir notre accompagnement, nous faisons le lien avec les différents partenaires (SPIP, ancien référent, CMPA) ayant connaissance de la situation de monsieur, mais ce dernier s'y oppose. Face à cette **non-adhésion** nous nous interrogeons sur la pertinence et la poursuite d'un accueil en CHRS. Une **fin d'hébergement** est finalement signifiée à Monsieur, qui quittera l'appartement CHRS subitement.

4.6. Et du point de vue des hébergés

Témoignage d'une ancienne hébergée :

« Bonjour,

Je viens aujourd'hui, apporter mon témoignage concernant mon expérience avec l'Oiseau Bleu. Ayant connu un divorce catastrophique, je me suis retrouvée surendettée et en procédure d'expulsion effective en 2017, perte de mon travail, perte de tout. J'ai alors contacté les services sociaux de Villefontaine, avec comme référent Monsieur GIRAUD, afin de pouvoir être aidée bien que ma situation était déjà plus que critique. C'est alors que j'ai été très bien prise en charge pour mes problèmes familiaux ET financiers.

Étant donné l'urgence de sortir de mon logement, Monsieur GIRAUD effectue une demande de prise en charge par l'Oiseau Bleu, afin que je puisse bénéficier d'un logement CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale).

Je ne connaissais absolument pas ni le terme, ni l'association ni quoi que ce soit, je savais juste que j'étais en totale rupture sociale, professionnelle, et financière. J'avais tout perdu, mon travail, ma maison, et j'étais dans un état physique et psychologique désastreux, en dépression totale, incapable de gérer quoi que ce soit. On m'indique aussi que la prise en charge avec cette association pourrait prendre des mois, peut-être une année. Un rendez-vous m'est fixé avec l'Oiseau Bleu une semaine après la demande, le 27 juillet 2017. Je m'y rends, fragile, et en territoire totalement inconnu. On m'explique alors la définition du logement CHRS, du suivi que cela implique avec un référent que je devrai voir toutes les 3 semaines, qui sera là pour reprendre tous mes problèmes un à un et m'aider, me diriger, et me soulager. Mais bien-entendu aucun logement disponible dans l'immédiat. On ne peut me donner d'échéance de temps pour la disponibilité.

Je repars avec espoir, mais comment faire en attendant une place ? Nous sommes hors trêve hivernale tout peut arriver à tout moment. Mais la chance me sourit : 5 jours après mon rendez-vous, une place se libère puisqu'il y a eu le désistement d'une famille.... On me demande si je veux venir visiter un appartement ... je n'ose même pas y croire et le jour même je visite, nous sommes le 1^{er} août 2017.

L'appartement est déjà meublé, mes 2 enfants seront dans la même chambre, moi je dormirai dans le salon et tout est parfait pour nous. Evidemment que j'accepte de quitter mon T4 pour cet appartement plus petit, avec des meubles qui ne sont pas les nôtres, mais qui va nous sauver la vie. Ce sera le début d'une autre vie, recommencer à zéro, avec zéro. Je suis heureuse puisqu'à l'issue de ce rendez-vous et sur place je signe le contrat et on me remet les clés de cet appartement qui va changer nos vies, qui en plus est super mignon, cosy, à côté du collège de mes enfants. Bref, il est tellement parfait !

J'emménage la même semaine avec quelques meubles à nous, histoire de personnaliser un peu notre nouveau « chez nous ».

C'est ainsi que s'en suivent les rendez-vous avec Charlène, ma référente. Nous faisons connaissance, je lui raconte notre histoire. Cette descente aux enfers qui dure depuis 2014. Je me rappelle qu'elle me répond : « vous allez pouvoir vous reposer, vous allez pouvoir souffler ».

Je suis à l'époque au RSA avec 480 euros par mois. Mes enfants sont en garde alternée 1 semaine sur 2 mais rattachés le dossier CAFAL de mon ex-mari donc non comptés dans aucune de mes prestations sociales pour moi (APL calcul RSA etc.) ce qui a d'ailleurs été le déclenchement de mes problèmes. C'est le gros inconvénient de la garde alternée, les administrations ne procèdent à aucun partage. Charlène m'indique alors que le montant de mon loyer sera de ... 40 euros, sans autre frais ni charges pour l'appartement ce qui va me permettre de m'en sortir. Puis nous montons mon dossier de surendettement afin de me sécuriser concernant mes dettes.

Charlène m'inscrit également à un stage : « quelques jours pas comme les autres » ayant pour but de se resocialiser, de reprendre confiance en soi, de mettre en avant ses compétences, se remotiver avec l'aide de différents intervenants (visagiste, conseiller pole-emploi, sophrologue, travail de groupe, partage de nos expériences personnelles et professionnelles etc.). Ce stage a eu des effets très positifs sur moi à tous les niveaux. Effectivement je suis remotivée et à ce jour, 5 ans après, j'en ai gardé une amitié avec l'une des stagiaires.

Charlène m'accompagne toutes les 3 semaines dans mon parcours, m'aide à toutes les démarches.

Nous arrivons à mai 2018. Avec Charlène nous pensons que je suis prête à reprendre une activité professionnelle petit à petit. Elle m'oriente alors sur l'association OSEZ, qui s'occupe de la réinsertion professionnelle. Je dépose mon CV en main propre le jeudi 17 mai 2018. On me rappelle 1h après, me fixe un rendez-vous le lendemain vendredi 18 mai. Suite à ce rendez-vous je commence le travail avec eux le lundi 21 mai 2018. Tout va si vite et si bien depuis que l'Oiseau Bleu s'occupe de nous Mon travail chez OSEZ consiste à exécuter des missions de ménage chez des particuliers ou entreprises, ainsi que de l'aide à la personne. Je commence avec 10h de travail par semaine, puis 12 puis 16 puis 24h par semaine, tout se passe très bien jusqu'au mois de janvier 2019 où l'association REMUE MENAGE, qui travaille en partenariat avec OSEZ, me démarché et me propose une embauche en tant qu'auxiliaire de vie, avec en main un CDI à 80 % comme je le souhaite, afin de garder mes mercredis pour mes 2 enfants. Quoi de mieux ?

Et voilà que le 1er février 2019 je suis embauchée. Le dossier de surendettement accepté, nous réglons les modalités nécessaires avec la CAFAL puisque Charlène trouve un décret datant de 2017, peu connu mais réel, faisant valoir le partage des APL pour les gardes alternées ainsi que la considération de mes enfants dans le calcul de ma prime d'activité. Même si nous sommes encore loin d'être en égalité parfaite c'est déjà beaucoup pour moi. Le temps de monter ce dossier, nous obtenons l'accord de la CAFAL en novembre 2020, tout ceci ensemble avec l'Oiseau Bleu, Charlène.

Il est maintenant pour moi le moment que nous pensions à mon relogement. Puisque j'ai des fiches de payes, une situation stabilisée. Le souci est que mon dossier de surendettement pose problème aux bailleurs sociaux. Il est aujourd'hui très difficile de se reloger avec ce fardeau ET une dette antérieure de loyer. Cependant, un

bailleur social accepte de négocier avec Charlène. PLURALIS trouve et propose une solution : signer un bail pour un T4, en étant colocataire avec l'Oiseau Bleu, c'est une première pour tout le monde, le bailleur, l'association et moi-même.

C'est alors que je signe ce bail avec PLURALIS ET L'OISEAU BLEU le 18 février 2020 avec pour « colocataire » l'association qui payera le loyer à PLURALIS, et moi qui rembourse l'Oiseau Bleu. Nous entrons dans notre nouveau logement, les enfants et moi heureux comme nous ne l'étions plus depuis des années.

Aujourd'hui je suis sur la fin de mon dossier de surendettement, nous préparons donc tous ensemble mon glissement de bail afin qu'il soit entièrement à mon nom. Je suis libérée de tous mes anciens problèmes je suis en CDI je n'ai plus de dettes et mes enfants et moi allons très bien. Tout ceci pour dire que cette association est exceptionnelle. J'ai été entourée comme je ne l'étais plus depuis des années. Elle a redonné goût à mes ambitions, à ma vie avec mes enfants, à notre quotidien. Elle a fait en sorte que j'accepte de parler de ma situation catastrophique, elle m'a aidée à l'accepter, à l'assumer surtout. Elle m'a fait évoluer alors que je ne croyais même plus en moi, puis de toute façon je n'avais même plus envie de croire en personne, j'étais fermée et enfermée, aujourd'hui je suis épanouie et heureuse.

Lorsque que l'on s'entoure des bonnes et belles personnes on s'en sort forcément ! Il faut juste arriver à le faire... c'est très difficile et éprouvant on a même parfois honte alors que l'on ne devrait pas...

Merci à eux nous leur sommes éternellement reconnaissants.

Merci à Monsieur GIRAUD notre point de départ.

Merci à Monsieur KIRTSH, Charlène, Florian, Eliane et Madame MOINE.

Merci à toute la structure de cette association qui a tout fait pour nous. »

5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2022 s'achève sur des perspectives meilleures que l'an dernier. La pandémie est derrière nous.

Dans un souci d'harmonisation entre le sud et le nord Isère, notre projet de service, notre règlement de fonctionnement et le contrat de séjour en CHRS ont été modifiés. Et le travail dans le cadre du CPOM se poursuit.

Les hébergés ont pu dire leur contentement de retrouver des temps collectifs, ils ont participé à des sorties ludiques (cirque, balades et découvertes, visite de lieux comme la médiathèque, etc..) et à des repas à thèmes (halloween, Noël).

Nous souhaitons poursuivre sur ce rythme l'année prochaine.

Nous avons repéré deux problématiques majeures et transversales aux autres dispositifs qui ont bousculé nos accompagnements et nos méthodes de travail : les addictions et la santé mentale. L'équipe se formera donc en 2023 à ces deux thématiques.

Nous souhaitons intégrer toujours et d'avantage les hébergés à une réflexion sur les axes suivants : insertion et santé.

L'insertion dans le sens d'aller chercher vers l'extérieur les ressources nécessaires à l'autonomie. Et la santé sur les champs du bien-être et de la réduction des risques. Nous constatons néanmoins qu'ils ont du mal à se mobiliser quand les propositions les engagent personnellement.

Le partenariat, au cœur de notre pratique, nous a amené à rencontrer en 2022 tous les bailleurs sociaux du Nord-Isère, les communautés de communes et les travailleurs pairs du groupement des possibles.

En 2023, il sera axé sur la protection de l'enfance, la parentalité et la famille. Nous avons d'ores et déjà fixé des dates pour se réunir.

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. »

Henry Ford

Florian Galvez – Assistant de Service Social

Eliane Renner – Assistante de Direction

Rachel Moine – Cheffe de Service

Mars 2023



CHRS Nord-Isère

RAPPORT ACTIVITE 2022

4 rue Claude Chappe, 38300 Bourgoin-Jallieu
04 74 43 52 20
nordisere@oiseableu38.fr
www.groupermentdespossibles.org

Vous ne connaissez pas le Groupement des Possibles ?
Suivez nos actions sur nos réseaux sociaux :



@groupermentdespossibles

GROUPEMENT DES
POSSIBLES

